

DÉPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2024-182
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

**Aménagement d'un atelier de fabrication de pâtes alimentaires régionales dans le village agroalimentaire de Camlols à Saint-Flour
Maîtrise d'œuvre**

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu le projet d'installation d'un atelier de fabrication de pâtes alimentaires régionales présenté par l'entreprise SAS ETIMINI dans les anciens locaux de la beurrerie DOYEN au village agroalimentaire de Saint-Flour ;

Vu le protocole d'accord à venir entre Saint-Flour Communauté et les porteurs de projet ;

Considérant qu'une mission de maîtrise d'œuvre comprenant la réalisation d'un état des lieux et d'un avant-projet sommaire ainsi que l'élaboration des détails de prix globaux et forfaitaires (DPGF) est nécessaire pour l'aménagement d'un atelier de production de pâtes alimentaires ;

Vu la proposition du bureau d'étude ERIA Ingénierie SAS - 487, rue Léopold LE Hon - 01000 Bourg en Bresse;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver et de signer le contrat de maîtrise d'œuvre pour une mission correspondant à l'aménagement d'un atelier de production de pâtes alimentaires régionales avec le bureau d'étude ERIA Ingénierie SAS - 487, rue Léopold LE Hon - 01000 Bourg en Bresse pour un montant total de 15 000 € HT ;

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits au budget annexe 2024 ateliers de découpe et de transformation agroalimentaire ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

Article 4 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ;

Fait à Saint-Flour, le **15 AVR. 2024**

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le **15 AVR. 2024**

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le **15 AVR. 2024**

Accusé de réception en préfecture
07200066660-20240415-DEC2024-182-AU
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Opération

Réaménagement d'une unité agro-alimentaire existante



Le Maître d'Ouvrage

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

**Le Rozier
15100 SAINT-FLOUR**



CONTRAT D'INGENIERIE

N° dossier : 2024060/FD

Date : le 05/04/2024

ARTICLE 1 – PARTIES CONTRACTANTES*Le Maître d'Ouvrage :***SAINT-FLOUR COMMUNAUTE**Le Rozier
15100 SAINT-FLOUR*Le Maître d'œuvre :***ERIA INGENIERIE**487, rue Léopold Le Hon
01000 BOURG EN BRESSE**ARTICLE 2 – OPERATION**

Le présent contrat d'ingénierie concerne la mission de maîtrise d'œuvre partielle telle que décrite à l'article 3 ci-après relative aux travaux de réaménagement d'un bâtiment existant à destination de l'industrie agro-alimentaire, situé 4, rue Jean Jaurès sur la commune de Saint-Flour (151000) pour le compte de SAINT-FLOUR COMMUNAUTE, pour l'adaptation des locaux en vue de la prise de possession de l'entreprise UNIPLANEZE.

ARTICLE 3 – PRESTATIONS D'INGENIERIE**3.1 - Description de la mission de maîtrise d'œuvre partielle (MOE)**

La mission de maîtrise d'œuvre partielle confiée à E.R.I.A Ingénierie comportera les éléments suivants :

- Réalisation de la Vue en plan de l'état des lieux, compris une visite sur site
- Réalisation de la Vue en plan de la phase d'avant-projet sommaire (APS)
- Estimation des coûts des travaux au stade APS
- Réalisation des DPGF uniquement (sauf pour le lot Installations frigorifiques qui comprendra le CCTP en complément du document DPGF), compris une visite sur site pour présentation du dossier

3.2 - Prestations non comprises

La mission de maîtrise d'œuvre confiée à E.R.I.A Ingénierie ne comportera pas les éléments suivants :

- Dossier ICPE (hors dossier de plans nécessaires au projet, fourni par ERIA).
- Etudes géotechniques, béton armé et structures métalliques
- Mission de contrôle technique et de Coordination Sécurité et Protection de la Santé.

- Réalisation d'un dossier de permis de construire (PC)
- Etablissement des plannings prévisionnels des études et de réalisation des travaux.
- Assistance au Maître d'Ouvrage :
 - Pour la consultation d'un contrôleur de sécurité (mission CSPS : respect des règles de sécurité pendant le chantier et d'intervention ultérieure, après chantier, sur l'ouvrage), d'un contrôleur technique (mission solidité des ouvrages et mission sécurité limitée à la sécurité des personnes, code du travail, à la solidité des ouvrages existants) à missionner par le Maître d'Ouvrage pour le présent projet.
 - Pour les relations avec les bureaux d'études spécialisés (liés aux différents process notamment, fondations béton armé).
 - Pour les relations avec les services extérieurs (PC, réseaux eau potable, eaux usées et eaux pluviales, électricité, gaz, téléphone, procédures réglementaires administratives et environnementales...).
- Réalisation d'un dossier d'avant-projet définitif (APD) et projet (PRO) du projet, compris réunions techniques et échanges de données avec les bureaux d'études spécialisés, le CSPS, le contrôleur technique, les interlocuteurs techniques tous corps d'état.
- Constitution des dossiers d'appel d'offre, planning prévisionnel, dossiers de plans renseignés et consultation des entreprises (DCE).
- Dépouillement, analyse et mise au point des offres des entreprises ; tableau d'analyse des offres et synthèse économique du projet (ANA) ; assistance au MOA à l'attribution des marchés de travaux (AMT).
- Gestion des marchés de travaux et éventuels avenants, Recueil des DICT des entreprises et transmission au MOA.
- Direction générale des travaux, ordonnancement, pilotage et coordination (DGT – OPC) en relation avec les intervenants techniques internes et externes (gestion du planning et visa des plans d'exécution de tous les corps d'état, réunions de chantier avec les entreprises et compte-rendu hebdomadaires, vérification conformité des travaux par rapport aux cahiers des charges).
- Vérification des factures des entreprises (situations mensuelles et décomptes définitifs) et établissement des bordereaux de règlements et des tableaux de dépenses enregistrées.
- Opérations de réception des travaux et suivi des retouches ou petites finitions (OPR).
- Recueil des dossiers d'ouvrages exécutés (DOE) sur la base des documents techniques remis par les entreprises (dernières mises à jour des dossiers de plans et schémas d'exécution, fiches techniques des matériels installés ainsi que notices de fonctionnement et d'entretien).

La société ERIA Ingénierie déclare être assurée auprès de la compagnie L'AUXILIAIRE BTP, **contrat n° 050.230003 Global Ingénierie** (RC décennale, RC exploitation, RC professionnelle, défense recours). (Attestation jointe)

ARTICLE 8 – DONNEES FOURNIES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

- Plan général Atelier Beurre & Yaourt Indice E du 03/07/2020

Fait à Bourg en Bresse, le :

Le Maître d'Ouvrage
SAINT-FLOUR COMMUNAUTE
Mme Céline CHARRIAUD



Le Maître d'Œuvre
La société ERIA INGENIERIE
M. Norberto DE ALMEIDA